

Date de mise en ligne : 02 JUIL. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

ARRETE DU MAIRE

N° 343 /24 du 02 JUIL. 2024

PORTANT REOUVERTURE DES ECOLES : MATERNELLE « LES DAUPHINS », PRIMAIRE DU VALLON-DORE, MATERNELLE « LES COCCINELLES » ET L'ECOLE « LA BRIQUETERIE » SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MONT-DORE

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n°296/24 du 14 mai 2024 portant fermeture des établissements scolaires maternels, primaires et groupe scolaires publics situés sur le territoire de la commune du Mont-Dore ;

ARRETE

Article 1 : L'école maternelle « Les Dauphins » et l'école primaire du Vallon-Dore situées sur le territoire de la commune du Mont-Dore réouvriront dès le mercredi 03 juillet 2024 aux heures habituelles,

Article 2 : L'école maternelle « Les Coccinelles » et l'école « La Briqueterie » situées sur le territoire de la commune du Mont-Dore réouvriront dès le vendredi 05 juillet 2024 aux heures habituelles,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr,

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage.

Fait au Mont-Dore, le 02 JUIL. 2024

Le Maire

Eddie LECOURTEUX



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud	1
Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie	1
Direction de l'Education de la province Sud	1
Inspection de l'Enseignement Primaire de la 3 ^{ème} circonscription	1
Direction Administrative (SVS)	1
Cabinet du Maire	1
Etablissements scolaires publics de la Ville	13
Secrétariat Général (SAG : registre + affichage)	1

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20240702-343-24-AR
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024